

COMMUNE DE ROSCOFF

CONSTRUCTION D'UN CENTRE NAUTIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

La Commune de Roscoff, représentée par Monsieur le Maire, va procéder à une enquête publique précédant la construction d'un centre nautique rue Jeanne d'Arc, vieux port à Roscoff. Elle se déroulera du 16 mars 2017 à 9 heures au 18 avril 2017 à 17 heures.

Monsieur Michel STRAUB, officier général de la marine en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Rennes.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la Mairie de ROSCOFF aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie située 6 rue Louis Pasteur soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ainsi que le samedi de 9 h 30 à 11 h 30. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête.

Le public pourra adresser ses observations écrites au commissaire-enquêteur soit par courrier à l'adresse suivante : Mairie – 6 rue Louis Pasteur – 29680 ROSCOFF soit par voie électronique à l'adresse suivante : secretariat.mairie@roscoff.fr en précisant dans les 2 cas la mention « enquête publique sur le projet de construction d'un centre nautique », avant la clôture de l'enquête fixée au 18 avril 2017 à 17 heures.

Les informations relatives à l'enquête publique sur le projet de construction d'un centre nautique pourront être consultées sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : www.roscoff.fr

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie les : Jeudi 16 mars 2017 de 14 h à 17 h, Samedi 8 avril 2017 9 h à 12 h, Mardi 18 avril 2017 de 14 h à 17 h.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la mairie de ROSCOFF, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant une durée d'1 an à compter de la transmission en mairie.

Cet avis sera affiché en mairie aux lieux habituellement réservés à cet effet et publié dans deux journaux.